

Subvention d'équipement

ETUDE TOURISTIQUE

Communautés de
communes

Communes

Syndicats
intercommunaux

OBJECTIF DE L'INTERVENTION

Réalisation d'études préalables à la réalisation de stratégie touristique ou d'équipements touristiques publics permettant le développement de l'offre.

OBJET DE L'INTERVENTION

L'aide concerne le financement d'études préalables à la création ou à la modernisation d'équipements touristiques et/ou d'organisation ou de stratégie touristique grâce au recours à un consultant spécialisé.

L'étude de marché du projet devra analyser et présenter :

- La clientèle potentielle visée
- L'offre concurrentielle
- Le concept du produit
- Les modalités de gestion et de fonctionnement
- La communication et la stratégie commerciale du projet
- La rentabilité économique de l'investissement

Sont exclues du financement départemental : les études architecturales et de programmation.

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS

Maîtres d'ouvrage publics

Les projets de création d'hébergements ou d'équipements touristiques portés par les collectivités devront prouver la non-distorsion de concurrence avec le secteur privé et l'absence d'initiative privée. Dès la rédaction du cahier des charges, il est fortement recommandé d'associer les services de la Mission Tourisme et Patrimoine Mondial

MONTANTS DE L'AIDE

Taux maximum de subvention : 40 %.

Dépense subventionnable plafonnée à 37 500 € HT soit un montant maximum de subvention de 15 000 €.

MODALITÉS DE L'AIDE ET COMPOSITION DU DOSSIER

Pour connaître la composition du dossier, s'adresser directement aux services du Conseil départemental.

CONTACT

Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Pôle Rayonnement et Attractivité du Territoire
Mission Tourisme et Patrimoine Mondial
Projets Territoires et Pleine Nature
Tel. : 0473422247 (2247)
Tel.2 : 0473421298
Email : fleuriane.rey@puy-de-dome.fr